

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 2 mars 2016 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier

M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016

**2016-0302-
072**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des paiements électroniques (dépôts directs) et chèques émis au cours de la période du 1^{er} au 29 février 2016

**2016-0302-
073**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des paiements électroniques et chèques émis au cours de la période du 1^{er} au 29 février 2016, soit:

75 paiements électroniques (dépôts directs):	339 867,43 \$
<u>69</u> chèques émis:	<u>169 313,42</u>
144 paiements	509 180,85 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2016-0302-
074**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 14 552,79 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Christian Lépine:

M. Lépine demeurant au 803, rue Angers, Saint-Paul, demande au Conseil municipal s'il est normal que l'entrepreneur en déneigement ouvre les rues de plus en plus étroitement et qu'il ne longe pas les bordures de rues.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Lépine que son commentaire sera transmis au directeur des travaux publics et des services techniques, M. Yvon Lacaille, pour qu'il s'assure que l'entrepreneur effectue le déneigement conformément aux diverses clauses du devis.

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Albert Lafontaine, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 554-2016, règlement sur les fossés et l'aménagement des ponceaux d'entrée charretière.

Demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage) de M. Martin Desrochers pour Les Développements Moroc inc., 4585, autoroute 440 Ouest, Laval, concernant le projet domiciliaire Les Berges de l'Île Vessot; – Zone A-105

2016-0302-075

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que, suivant le processus établi par le règlement numéro 513-2011, le Conseil municipal autorise l'étude, à l'interne:
 - de la demande de modification à la réglementation de zonage;
- 2- Que, suivant le processus établi par le règlement #513-2011, cette demande soit également référée au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation;
- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement du chèque accompagnant la demande de modification à la réglementation d'urbanisme (modification au règlement de zonage);
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Martin Desrochers pour Les Développements Moroc inc., 4585, autoroute 440 Ouest, Laval.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-10-2016 Re: Concours - Porte-drapeau 2016

2016-0302-076

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal désigne M^{me} Camille Drouin, 105, rue Chantilly, Saint-Paul, porte-drapeau 2016 lors de la cérémonie de la Nuit du Petit Saint-Jean qui se déroulera à Valréas le 23 juin 2016;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul assume les frais du billet d'avion, de la taxe d'aéroport et de l'assurance annulation;
- 3- Que M^{me} Camille Drouin soit également déléguée à titre d'étudiante dans le cadre du programme d'échange d'emplois d'été pour l'année 2016;

- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Patrick Adrien, maire de Valréas;
 - M^{me} Pierrette Girard, présidente régionale Lanaudière, responsable des intermunicipalités 2016, Association Québec-France, section Lanaudière;
 - M. Paul Lacasse, responsable du programme pour l'Association Québec-France;
 - M. Bruno Valle, président du Comité de jumelages, Mairie de Valréas;
 - M. Max Pellegrin, gouverneur des Compagnons de la Saint-Jean.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-11-2016 Re: Acquisition d'un traceur pour les terrains de soccer

2016-0302-077

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la proposition de Distribution Sports Loisirs, 2 200, rue Léon-Harmel, bureau 1, Québec, et autorise l'acquisition d'un traceur FieldLazer S100, totalisant la somme de 2 975 \$ plus les taxes applicables, incluant les frais de transport;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Distribution Sports Loisirs et remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de MM. Alain Larue, président d'honneur et Robert Marsolais, président du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin Re: Invitation à la 28^e édition du tournoi annuel de golf - mercredi 18 mai 2016

2016-0302-078

Considérant que le Conseil municipal croit opportun que la Municipalité de Saint-Paul soit représentée à certaines activités ou manifestations publiques et croit pertinent de soutenir financièrement certains organismes;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal délègue deux personnes pour participer à la 28^e édition du tournoi de golf du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin qui se tiendra le mercredi 18 mai 2016 et à cette fin, autorise l'acquisition de deux (2) billets au coût de 140 \$ chacun;

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Jacques Fortin, GSI, directeur du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée Re: Fourniture de services PR 1 pour appels relatifs aux chocs anaphylactiques

2016-0302-079

Considérant que le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée offre déjà le service PR DEA sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul en vertu d'une entente;

Considérant l'offre présentée par le Service de la prévention des incendies de Saint-Charles Borromée visant à améliorer le service PR DEA par un service PR I qui inclut les chocs anaphylactiques;

Considérant que cet ajout n'entraîne aucuns frais supplémentaires;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul désire offrir ce nouveau service à ses citoyens;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition du Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée afin d'offrir le service PR I sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul si celui-ci est récurrent et sans frais supplémentaires;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies;
 - M. Sylvain Tardif, responsable clinique au CISSS de Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facture et résolution 030-02-2016 de la MRC de Joliette Re: Quote-part supplémentaire pour les honoraires professionnels en évaluation foncière

2016-0302-080

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 84 \$ à la MRC de Joliette, représentant la quote-part supplémentaire, calculée sur la base de la RFU, des honoraires professionnels reliés à la préparation de l'appel d'offres en évaluation foncière;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Facturation des quotes-parts 2016 de la MRC de Joliette - 2^e envoi

2016-0302-081

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le paiement des quotes-parts 2016 totalisant la somme de 71 435 \$ à la MRC de Joliette, comme suit:
 - Administration générale:
52 734 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
 - Agent rural:
2 384 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
 - Programme PAIR:
572 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
 - Évaluation en ligne:
2 042 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
 - Information touristique:
6 346 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
 - Équipements à caractère supralocal:
817 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
 - Transport des prélèvements IEMR (infirmière en milieu rural):
575 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
 - Projet Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale:
5 965 \$, payable en deux versements égaux les 1^{er} mars et 1^{er} juillet 2016;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Jean-Philippe Goyet, chargé de projet de l'Association forestière de Lanaudière Re: Renouvellement de l'adhésion 2016 - Protocole d'entente et campagne du mois de l'arbre et des forêts

2016-0302-082

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le versement de la somme de 150 \$, taxes incluses, à l'Association forestière de Lanaudière, représentant l'adhésion 2016;
- 2- Que, de plus, le Conseil municipal accepte le contenu du protocole d'entente à intervenir entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec l'Association forestière de Lanaudière et la Municipalité de Saint-Paul concernant les règles et règlements de la distribution d'arbres dans le cadre du « Mois de l'arbre et des forêts »;

- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente et tous les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise par à M. Jean-Philippe Goyet, Association forestière de Lanaudière.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M. Pierre Beauchamp:

M. Beauchamp demeurant au 56, 3^e Rue Ouest, Saint-Paul, demande si le fait d'avoir plus de construction et d'habitants est un plus ou un moins pour la Municipalité sur le plan financier.

M. le maire, Alain Bellemare, informe M. Beauchamp que l'augmentation du nombre de nouveaux résidents et la vente de terrains sont actuellement de bons moyens pour la Municipalité d'obtenir de nouveaux revenus sans avoir à hausser le compte de taxes des citoyens et par conséquent, cette situation est actuellement plus favorable sur le plan financier.

M. Joscelyn Tourangeau :

M. Tourangeau demeurant au 321, rue Dalbec, Saint-Paul, demande s'il est normal que certaines maisons de la rue Dalbec n'ont pas eu d'électricité durant plus de 38 heures lors de la dernière tempête alors que de l'autre côté de la rue les gens en avaient.

M. le maire, Alain Bellemare, l'informe qu'il s'est trouvé dans la même situation et que selon les explications fournies par Hydro-Québec, le délestage était utilisé afin de permettre de rétablir le réseau au complet tout en donnant l'électricité à un maximum de gens.

M. Joscelyn Tourangeau :

M. Tourangeau demande ce qu'il adviendrait si aucun citoyen n'était présent à une séance ordinaire du Conseil municipal.

M. le maire, Alain Bellemare, lui indique que la séance aurait lieu quand même.

Fin de la séance ordinaire du 2 mars 2016 à 20 h 05.

(Signé)

Alain Bellemare

Pascal Blais

M. Alain Bellemare
Maire

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2016.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2016-0302-076	07740
2016-0302-077	07739
2016-0302-078	07741
2016-0302-080	07742
2016-0302-081	07743
2016-0302-082	07744

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint